



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE
A I G N E
34210

Téléphone : 04.68.91.22.47
Fax : 04.68.91.80.65
Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le

ID : 034-213400062-20230116-D202303-DE

Liberté – Égalité – Fraternité



2023-03

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : Avenant N°1 marché de la STEP – Déplacement poteau électrique.

L'an deux mille vingt-trois

Le : seize janvier à 18 heures 00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation : le 09 janvier 2023

PRÉSENTS : FRAISSE Yves, SEGUY Gilles, VIDAL Dominique, DECOR Mary, VERMER Josianne, CARRERE Nathan, CHOUPAC Gérard, GLEIZES Julien, MAS Claude,

EXCUSES/ABSENTS :

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Madame VIDAL Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation en cours des travaux d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration par l'entreprise SARL FRANCES. Ces travaux ont débuté le 03 octobre 2022 avec en amont nécessité de déplacer un poteau électrique dans l'emprise du chantier.

L'opération devait être réalisée par ENEDIS, mais ayant pris du retard, elle a dû être confiée à l'entreprise SARL FRANCES, en charge des travaux de la station d'épuration qui l'a intégrée dans son marché. Un devis complémentaire a donc été transmis pour cette prestation.

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise SARL FRANCES, devis validé par la société INGESURF maître d'œuvre de l'opération.

Le montant s'élève à 3 495,00€ HT, soit 4 194,00€ TTC

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, chapitre IV, modification du marché public, notamment l'article 139-2 et l'article 140

Considérant le caractère imprévisible de ces travaux supplémentaires à réaliser,

Monsieur le Maire dit qu'il est nécessaire d'effectuer ces travaux supplémentaires avec l'Entreprise SARL FRANCES et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir débattu :

- Approuve l'offre de l'Entreprise SARL FRANCES pour les travaux de déplacement du poteau électrique d'un montant de 3 495,00€ HT soit 4 194,00 € TTC

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'avenant N° 1 du Marché

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire
Pour être publiée et déposée auprès
de la Préfecture de MONTPELLIER
A AIGNE le



Le Maire, Yves FRAISSE



La secrétaire, Dominique VIDAL

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Dominique VIDAL', written over the official stamp of the secretary.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.